

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-236-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2022-236
VISANT À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXCEPTIONS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2022-236-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2022-236 VISANT À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXCEPTIONS**

Ce règlement a pour objectif de modifier certaines dispositions relatives aux exceptions.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h ou en consultant le site Internet (www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca).

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 10^e jour d'avril 2024.

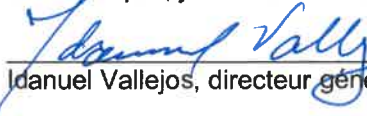


Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 10 avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 avril 2024.



Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier